



2025

Conditions de participation

Il est précisé que toutes les parties de l'image doivent être photographiées par l'auteur, qui détient les droits d'auteur de toutes les œuvres soumises. Les contrevenants seront sanctionnés !

Organisateur:

Allemagne: DVF – Deutscher Verband für Fotografie e.V.

Liechtenstein: Fotoclub Spektral

Autriche: OVF – Österreichischer Verband der Fotografie

Suisse: PHOTOSUISSE

Sections:

A) Libre Couleur

B) Libre Monochrome

Définition du monochrome (FIAP) Les images monochromes ne peuvent pas être envoyées dans les sections couleur en version imprimée ou numérique, et vice versa. Une image n'est monochrome que si elle donne l'impression de ne pas être en couleur, c'est-à-dire qu'elle ne contient que des niveaux de gris de noir pur et de blanc pur, ou qu'elle est entièrement teintée dans une couleur, par exemple sépia, rouge, or, etc. mais qu'il s'agit encore d'une image en niveaux de gris. Une image à tons multiples ou à tons partiels, de même que les images avec une Color Key ne répondent pas à la définition du monochrome et doivent être soumises en tant qu'image couleur.

Calendrier:

Période d'envoi : 02.08.2025 – 19.10.2025

Jury : jusqu'au 02.11.2025

Communication des résultats : 08.11.2025

Galerie en ligne : 15.11.2025

Envoi des prix : 31.01.2026

Frais d'inscription :

20.- EUR pour les deux sections payable par PayPal : paypal@alpencircuit.eu ou par virement bancaire à chaque fois sans déduction de frais. Volksbank Vorarlberg :

Herbert Gmeiner – Alpencircuit

IBAN AT79 4571 0019 4331 4150

au nom de Alpencircuit.

Classement club à partir de 6 membres du club - réduction de 5 EUR (15 au lieu de 20 EUR/membre).

Les envois de participants de moins de 25 ans sont exemptés de frais (preuve d'âge).

Taille de l'image :

Largeur maximale 1920 pixels, hauteur maximale 1080 pixels (images verticales !)
Les images plus grandes, même dans une seule dimension, ne peuvent pas être téléchargées dans le système. L'ensemble du téléchargement sera alors supprimé !
Les images de plus petite taille sont également acceptées, mais la projection ne sera pas affichée en plein écran. La taille du fichier ne doit pas dépasser 2 Mo par image lors du téléchargement. Le jury est organisé avec des téléviseurs, résolution 1920 x 1080 px.

Membres du jury (toutes les sections) :

Allemagne (Présidence Norbert Heil):

Ute Krämer, EFIAP

Udo Krämer, MFIAP, EFIAP

Uwe Keller

Autriche (Présidence Herbert Rainer):

Alexander Effenberger EFIAP

Peter Gucher

DI Gabriele Urbanek

Liechtenstein (Présidence Dietmar Walser):

Peter Marxer EFIAP

Tatjana Schnalzger

Michael Zanghellini

Suisse (Présidence Andreas Herrmann):

Elisabeth Aemmer EFIAP/b

Miriam Bennouna AFIAP

Peter Aemmer EFIAP/b

Prix du circuit complet

- Prix en argent: 1^{ère} place 300, 2^{ème} place 200, 3^{ème} place 100 EUR
- Médailles d'or FIAP, une par section et par pays, diplômes FIAP, PIN FIAP pour le meilleur auteur
- Médailles du Alpencircuit par section et par pays
- Médailles nationales par section
- Certificats
- L'Autriche décerne également des médailles de patronage IIWF et Naturfreunde

Responsable général: Herbert Gmeiner MFIAP, EFIAP

Le fait que le participant participe par la seule transmission de ses images ou fichiers à un salon sous l'égide de la FIAP implique qu'il accepte sans exception et sans objection les conditions suivantes :

- que les images soumises pourront être examinées par la FIAP afin de déterminer si elles sont conformes aux règles et définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas membre de la FIAP,
- que la FIAP mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour cette entreprise,
- que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de transmettre les images originales de la caméra ou de fournir des preuves suffisantes sera sanctionné par la FIAP.

En cas de sanction due au non-respect des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous une forme utile pour informer des infractions aux règles. Il est recommandé de laisser intactes les données EXIF dans les fichiers transmis afin de faciliter d'éventuelles enquêtes.

Si, à tout moment, à la discrétion raisonnable de l'organisateur du concours ou du jury, avant, pendant ou après le jugement d'un concours, il est établi qu'un participant a soumis des inscriptions dont une ou plusieurs images peuvent ne pas être conformes à ces conditions L'auteur de l'inscription accepte de se conformer aux définitions données. L'organisateur du concours se réserve le droit de supprimer l'inscription du concours et d'invalider tout ou partie des mentions ou récompenses liées au concours. Dans ces circonstances, les frais peuvent être annulés ou remboursés. Le participant reconnaît que la décision des organisateurs du concours ou du jury est définitive.

NOTE DE LA FIAP

Afin de disposer de pouvoirs juridiques à l'égard des personnes qui ne respectent pas les règles de la FIAP, l'organisateur doit s'assurer que tous les participants à un événement en ligne organisé sous l'égide de la FIAP cochent une case à côté de laquelle figure le texte suivant :

Par la présente, je déclare expressément accepter le document FIAP 018/2017 « Conditions et règles pour le patronage de la FIAP » et le document FIAP 033/2021 « Sanctions en cas de non-respect des règles de la FIAP et de la Liste rouge ». Je suis particulièrement au courant du chapitre II, « Règles pour les événements photographiques internationaux sous l'égide de la FIAP » du document FIAP.

Herbert Gmeiner
AT- 2491 Neufeld, See 4a/117 - Autriche
+4369910692134

Ce texte est une traduction de la version allemande. En cas de différences liées à la langue, c'est le texte en allemand qui fera foi.